



NAVIRES MARCHANDS ET RÔLE DES ACTEURS DU TRANSPORT MARITIME EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

OBJECTIFS

En cas de menace de pollution accidentelle ou de pollution avérée par navire, les responsables en charge de la lutte se trouvent régulièrement confrontés à des difficultés dans la recherche d'informations sur le navire et sa cargaison, qu'elle soit en vrac ou en conteneurs. Au-delà, les mêmes autorités peuvent être amenées à se réunir avec différents acteurs pour parvenir à un consensus sur la prise en charge, notamment financière, d'un navire, de sa cargaison... La gestion de la crise pourrait donc être aidée par une meilleure connaissance de l'organisation et du fonctionnement du transport maritime de marchandises dangereuses.

Cette formation de deux jours est destinée à apporter aux participants une connaissance théorique des navires marchands et de l'organisation du transport maritime pour gagner en efficacité dans l'appréhension de la situation et dans les contacts avec les différents acteurs impliqués.

A l'issue, les participants seront à même d'identifier les bons interlocuteurs et d'intégrer les contraintes des différents types de navires marchands dans la définition des tactiques et procédures opérationnelles d'intervention en cas de menace de pollution accidentelle.

PUBLIC

Officiers et responsables de la Marine nationale
Agents pouvant être impliqués dans l'organisation ORSEC maritime ou terrestre
Acteurs du transport maritime susceptibles d'être impliqués dans la gestion d'un accident maritime

CONTENU

- Les navires marchands : construction et structure, les pétroliers, les chimiquiers, les porte-conteneurs ;
- L'accidentologie ;
- Les acteurs et leur rôle en cas de pollution : l'affrètement, l'armement, les agents et courtiers, les sociétés de classification, les assureurs, les acteurs portuaires, le contrôle des navires.

Les conférences seront assurées par des intervenants issus du monde maritime, spécialistes de leur domaine et sensibilisés à la question de la lutte contre les pollutions.

SESSIONS

Participants : le nombre de stagiaires doit être compris entre 12 et 20

Intervenants : Cedre, capitaines de navires, sociétés d'armement, Centre de Sécurité des Navires, juristes, courtiers, BEA Mer, Les Abeilles...

Programme : défini avec le CEPPOL

Durée : 2 jours, du mercredi 8 h 30 au jeudi 17 h 30

Nombre d'heures de cours : 16 h

Lieu : Cedre, Brest

Dates 2018 : 7-8 novembre

Se préparer : prendre connaissance des textes composant le dispositif réglementaire ORSEC maritime de sa façade maritime. Tenue civile

Inscriptions : auprès du Cedre, sauf Marine nationale*

Tarif HT : (hors Marine nationale*) 1280 €. Les tarifs comprennent les coûts d'hôtel, de transport hôtel-Cedre, les déjeuners, les conférences et les documents de cours sur clé USB.

* Marine nationale : s'adresser au CEPPOL.